



## Propriété individuelle - magazine / collaborateur

Par **ChristopherD**, le **02/05/2008** à **14:48**

Bonjour, une personne se pose la question suivante. N'étant pas spécialiste de ce type de questionnement je me retourne vers vous.

*"J'ai 20 ans et je suis pigiste pour plusieurs magazines de parution nationale ainsi que pour un site web (pro). Récemment j'ai décidé d'arrêter de collaborer avec l'une des sociétés qui édite 2 des magazines dans lesquels mes articles étaient publiés. Je leur ai remis un article en disant que ce serait le dernier, faute de temps.*

*Cet article n'a pas été publié, et, à la place, le rédacteur en chef (qui n'est pas le gérant) a été piocher sur internet dans des articles que j'avais publié pour remplir les 4 pages d'ouverture.*

*Que puis-je faire concrètement ?*

*J'ai déjà porté plainte au titre de la propriété individuelle."*

Par **ChristopherD**, le **23/05/2008** à **20:48**

Vous trouvez pas de solution ?